



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 75057

Texte de la question

M. Patrice Calmégane appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les stages d'une semaine effectués par les élèves des classes de troisième en vue de la découverte du monde de l'entreprise pour une aide à l'orientation future de leurs études. Dans cette optique et afin d'optimiser et d'encourager l'initiative, et la découverte du monde du travail et des métiers qui existent, il demande s'il n'est pas envisageable d'ouvrir cette possibilité à une seconde semaine, ce durant les vacances scolaires, sur la base du volontariat, en mettant à disposition de l'élève une autre convention de stage.

Texte de la réponse

La découverte du monde de l'entreprise et des métiers existants fait partie intégrante du processus d'orientation progressive et individualisée permettant aux élèves, à l'issue de la classe de troisième, de choisir la formation répondant le mieux à leurs besoins et à leurs aspirations. La séquence d'observation en milieu professionnel, rendue obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième depuis la rentrée scolaire 2005, en application des dispositions de l'article 8 du décret du 24 août 2005 portant aide et soutien pour la réussite des élèves au collège, constitue un des éléments de ce processus. Le choix des périodes dans lesquelles doit se dérouler cette séquence qui en exclut les vacances scolaires, relève de l'initiative des établissements, dans le cadre du projet pédagogique de la classe. Ce choix peut donner lieu à des séquences individuelles ou collectives de 2 à 5 jours consécutifs. La séquence d'observation s'intègre naturellement au parcours de découverte des métiers et des formations généralisé à tous les élèves dès la classe de cinquième jusqu'à la fin des études secondaires. La réalisation de fiches pour aider à une meilleure connaissance des métiers et des formations pour y accéder, la participation à des salons ou des forums sur les professions ainsi que des échanges avec des représentants d'entreprises, de branches professionnelles et de partenaires du monde économique figurent, avec l'exploitation de cette séquence, au nombre des activités susceptibles d'être organisées au sein des établissements dans le cadre de ce parcours. Par ailleurs, celle-ci peut également être une composante de la formation pour les élèves suivant l'enseignement de l'option de 3 heures de découverte professionnelle. Le temps de l'accompagnement éducatif peut également compléter ce dispositif. Dans ces conditions, il ne paraît pas opportun d'étendre à une seconde semaine, durant les vacances scolaires, la possibilité pour les élèves d'accomplir une séquence d'observation en milieu professionnel, la place et le rôle de cette dernière devant être mise en relation avec l'ensemble des actions développées en faveur d'une connaissance plus approfondie, par les élèves de troisième, du monde de l'entreprise en vue d'aider à l'orientation future de leurs études.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75057

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3552

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7015